

(N° 54.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 50 JUIN 1871.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi portant création d'un nouveau canton de Justice de paix, avec Dison pour chef-lieu.

(Voir les Nos 80 et 153 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. PIRMEZ, le Comte DE ROBIANO, SOLVYNS, HUBERT DOLEZ
et FRANÇOIS DOLEZ.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi qui est soumis à vos délibérations n'a donné lieu à aucune observation au sein de votre Commission de la Justice.

En conséquence, elle a l'honneur de vous en proposer à l'unanimité l'adoption.

Le Président,
PIRMEZ.

Le Rapporteur,
F. DOLEZ.